PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sauvé, appuyé par l'honorable sénateur Horner, propose:

Que, considérant que des plaintes sérieuses ont été adressées au Gouvernement, au Parlement et à la presse, concernant certaines opérations commerciales ou certains procédés en cours aux abattoirs publics de Montréal:

Considérant que, si ces plaintes étaient bien fondées, elles constitueraient

une grande injustice et un abus intolérable;

Cette Chambre est d'avis qu'il est opportun que le Gouvernement considère la nécessité d'établir une enquête, si elle n'a pas été établie, sur lesdites opérations et lesdits procédés, sous la direction d'une commission représentant avec compétence le Gouvernement, le producteur et le marchand.

Ladite commission préparera, dans le plus bref délai possible, un rapport complet de ces enquêtes et le soumettra au Gouvernement et au Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que le débat subséquent sur ladite motion soit ajourné à demain.

L'honorable sénateur King dépose sur la Table:

Copie des ordonnances de la Marine 2900-2908, en date du 10 juillet 1943. Copie de la correspondance échangée entre le Premier ministre de la province de Québec et le Premier ministre du Canada concernant l'ajournement du rajustement de la représentation des provinces à la Chambre des communes.

Le Sénat s'ajourne.